

Le pouvoir législatif royal

Par **april23**, le **25/11/2014** à **00:04**

Bonsoir à tous! Voila j'ai une dissertation d'histoire du droit à faire et je me posais quelques questions quant à mon plan.

Le sujet est: [s]la législation royale[/s]

C'est un sujet non daté mais je pensais débiter au XIIIe siècle et terminer au XVIIIe siècle.

Ma problématique est : Comment se caractérise la législation royale du XIIIe au XVIIIe siècle?

J'avais imaginé comme plan:

[s]I/ La consécration législative de la monarchie absolue (XIII-XVIIIe siècle)[/s]

A)Le pouvoir de légiférer du roi

- théorie de Beaumanoir, domaine d'application

B)La nature des actes royaux

- ordonnances, lettres patentes, édits, déclaration, arrêts de règlements

[s]II/ Des lois éparses à l'œuvre de codification (XVI-XVIIIe siècles)[/s]

A)Une réformation générale (XVIe-XVIIe siècle)

- les 10 innovations (ordonnances, édits, code)

B)Les grandes ordonnances de codification (XVIIe-XVIIIe siècle)

- ordonnance de Colbert, d'Aguesseau....

J'aimerais savoir ce que vous en pensez et si les limites chronologiques sont correctes. Aussi, j'ai des doutes par rapport à mon I/ A).

Enfin, je vous remercie d'avance de votre attention!

Par **april23**, le **25/11/2014** à **00:38**

Je suis désolée de me répéter ici, mais après mures réflexion je pensais modifier mon I/ A) et le remplacer par l'essor du pouvoir normatif du du roi (XII-XVe) en concluant par la théorie de Beaumanoir et les domaines d'application.